COMPTE RENDU
Séance du 3 décembre 2021.

L'an deux mil vingt et un le 3 Décembre à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous huis clos, sous la présidence de Madame Geneviève CAROF, Maire.

Présents: Geneviève CAROF, Philippe PAULET, Elisabeth LHERAUX, Jean-Luc CAILLIE, Arnaud DUFOSSE, Brigitte TRAVERS, Laurent GARDIN, Pierre BIEUVILLE et Frédéric JOUSSELIN.
Absent excusé : Thomas GUYOMARC H qui a donné un pouvoir à Laurent GARDIN

Secrétaire de séance : Elisabeth LHERAUX.

Nombre de membres en exercice: 10
Nombre de membres présents: 9
Nombre de votants : 10
Date de convocation : 29/11/2021

Objet : Présentation du sponsoring Kévin Travers.

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention d'un montant de 300 euros sur le budget 2022 à Team Kes Motors en soutien au rallye 4 L Trophy (rallye raid humanitaire en Europe uniquement ouvert aux étudiants de 18 à 28 ans). Il se déroulera cette année du 17 au 27 février 2022 sur un parcours de 6 000 km à travers une grande partie de la France, de l'Espagne et du Sahara Marocain.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Radars pédagogiques.

Le conseil municipal décide de mettre en place deux radars pédagogiques sur le RD 141.
L'entreprise Elan Cité est retenue pour un devis de 3 992.40 euros HT soit 4 790.88 euros TTC.
Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tout devis, tout document et toute demande de subvention inhérente à ces travaux.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : mise en œuvre des 1 607 heures.

Monsieur le Préfet a transmis un courrier sur la suppression des régimes dérogatoires du temps de travail en application de l'article 47 de la loi de transformation de la fonction publique concernant la règle des 1 607 heures. Il est demandé à toutes les collectivités qui n'ont pas encore mis ce régime en application de le faire.
A l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre en application cette demande.

Point sur l'affaire ORANGE.

La requête de Monsieur et Madame Bonduelle a été rejetée et les conclusions présentées par la société ORANGE sur le fondement de l'article L 761-1 du code de justice administrative sont rejeté. Ce délibéré a été rendu suite à l'audience du 21 octobre 2021.

Marché de Noël et vœux du Maire.

Le marché de Noël organisé par les parents d'élèves est annulé ainsi que les vœux du Maire, en raison de la situation sanitaire.

Questions diverses.

- Pierre Bieuville s'est occupé de programmer l'élagage rue de Rosney
- Un courrier a été adressé par Nicole Delatre concernant un mur dangereux rue du Moulin car trop haut ; madame le Maire va se rendre sur place pour vérifier si la hauteur est bien respectée (1.50 m).
- Il faut relancer Bueil Publicité pour les abris bus
- Il faudra poser une marquise au-dessus du défibrillateur qui sera installé par l'entreprise Lebrun Marie
- Il faudra renforcer la canalisation rue du Moulin
- L'entreprise Lebrun Marie va être contactée au sujet des lumières
- Il est suggéré de faire un diagnostic énergétique effectuée par le SIEGE l'ancienne mairie
- Il est noté que de l'eau s'écoule côté ouest de l'église

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.